



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTS

- Richard Legendre, T.Sc.A. président
- Michel-Ann Champagne, T.P. vice-présidente
- Alain Bernier, T.P. vice-président aux finances
- Rock Léonard, T.P. vice-président aux affaires professionnelles

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Mandat

Le comité de gouvernance a pour mandat de conseiller le Conseil d'administration et de lui faire des recommandations en vue de l'adoption et de l'application à l'Ordre d'un ensemble de processus de gouvernance qui respectent les obligations légales de l'Ordre et reflètent les meilleures pratiques et les tendances actuelles en matière de saine gouvernance dans les organismes comparables à l'Ordre, et ce, dans le respect des principes de responsabilité, d'intégrité, d'équité et de transparence.

Annuellement, le président du comité de gouvernance établit un rapport pour rendre compte au Conseil d'administration des résultats de ses travaux. Celui-ci présente, en séance du Conseil d'administration, la synthèse des travaux du comité et les recommandations formulées par celui-ci.

Composition

- Michel-Ann Champagne, T.P., vice-présidente
- Marie-Ève Desgranges, T.Sc.A.
- M^e Michel Tourangeau, administrateur nommé
- Guylaine Houle, T.P., M.B.A., directrice générale et secrétaire (sans droit de vote)

COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Mandat

Aider le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de l'information financière, de la gestion des finances, du contrôle et de la gestion des risques et des activités d'audit externe. Il est responsable également de la gestion du programme d'assurance responsabilité professionnelle.

Le comité d'audit et de gestion des risques a notamment les responsabilités suivantes :

- *Surveillance de l'information financière*
- *Surveillance des activités d'audit externe*
- *Surveillance du programme d'assurance responsabilité professionnelle*
- *Participe à la gestion des risques*

Composition

- Alain Bernier, T.P., vice-président aux finances
- François Linteau, T.P.
- Michel Verreault, administrateur nommé
- Guylaine Houle, T.P., M.B.A., directrice générale et secrétaire (sans droit de vote)

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Mandat

Assister le Conseil d'administration en ce qui a trait à la mise en place des politiques et de normes, afin d'assurer une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice.

S'assurer de l'existence de politiques de gestion des ressources humaines adaptées aux besoins de l'organisation, notamment sur les conditions de travail, le recrutement, la rétention, la rémunération, la formation et l'évaluation. Veiller notamment à l'application de la politique de rémunération des employés et à recommander annuellement au Conseil d'administration les augmentations des échelles salariales des employés.

Composition

- Michel-Ann Champagne, T.P., vice-présidente
- Rock Léonard, T.P., vice-président aux affaires professionnelles
- Gislaine Dufault, administratrice nommée
- Guylaine Houle, T.P., M.B.A., directrice générale et secrétaire (sans droit de vote)

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Mandat

Le mandat du Comité de la formation continue est de veiller à l'application du Règlement sur la formation continue obligatoire. Plus spécifiquement, il contribue à l'identification et à la mise à jour des besoins de formation continue chez les membres. Il étudie et fait des recommandations au Conseil d'administration concernant différents aspects du Règlement.

Le Comité dispose d'un pouvoir décisionnel à l'égard des demandes de reconnaissance des activités de formation continue qui lui sont soumises. Il a donc pour rôle de se prononcer sur l'admissibilité des types d'activités de formation déclarées par les membres.

Composition

- Stéphane Drapeau, T.Sc.A., secteur préachat
- François Linteau, T.P., secteur génie
- David Therriault, T.P., secteur architecture
- Sandra Dagenais, T.P., secteur agroalimentaire
- Maurice Charbonneau, T.P., secteur assainissement des eaux usées
- Denis-Philippe Tremblay, coordonnateur au développement de la pratique professionnelle (sans droit de vote)